



**APPEL A CANDIDATURE \_ GESTION ET ENTRETIEN DE PRAIRIES  
HUMIDES**

**LES PRES DE L'ENFER  
MONTREUIL-BELLAY**

**Porteur de projet**

**Commune de Montreuil-Bellay**

2, place de la mairie

49260 MONTREUIL-BELLAY

## 1) Le contexte

La commune de Montreuil-Bellay procède actuellement à un changement de destination parcellaire sur plusieurs de ses parcelles situées le long du Thouet (moulin de la Salle). Celles-ci, dont les peupliers ont été exploités, vont redevenir des prairies permanentes grâce à l'appui de la Région Pays de la Loire, de l'Europe et du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Pour cela, des travaux de reconversion en prairies ont été menés au cours de l'année 2021 et s'étaleront sur 2022.

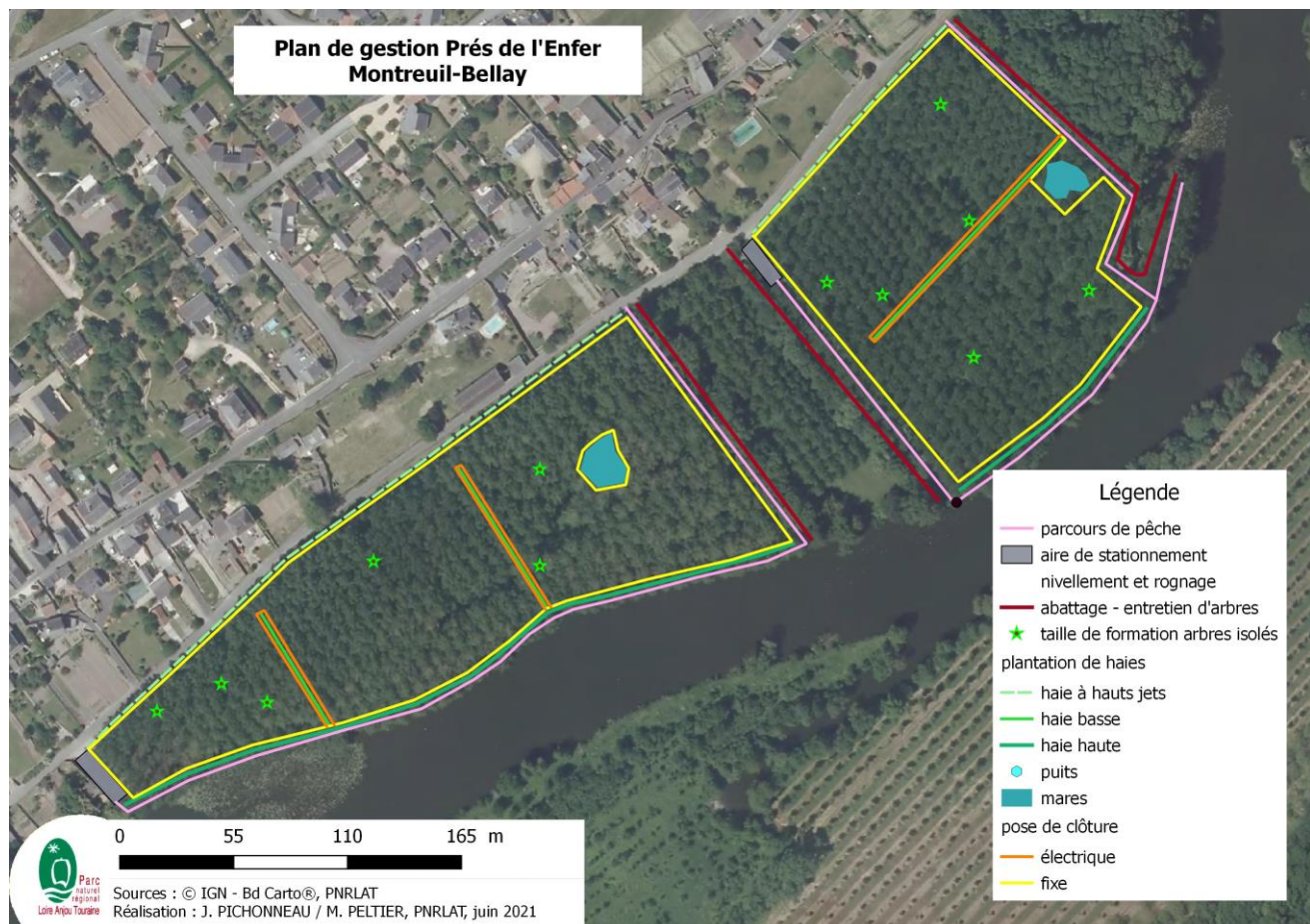
## 2) Projet du site des Prés de l'Enfer

Durant la période de septembre à décembre 2021, différents travaux ont été réalisés :

- Débroussaillage
- Rognage de souches et nivellement de parcelles
- Création de puits et pose d'abreuvoirs
- Pose de clôtures

Des travaux complémentaires auront lieu en 2022 pour compléter l'intérêt de cette zone humide :

- Abattage et élagage dans les haies déjà existantes
- Taille de formation d'arbres isolés présent au sein des parcelles
- Plantation de haies bocagères et de ripisylves
- Pose de clôtures mobiles pour protéger les plantations
- Création de mares

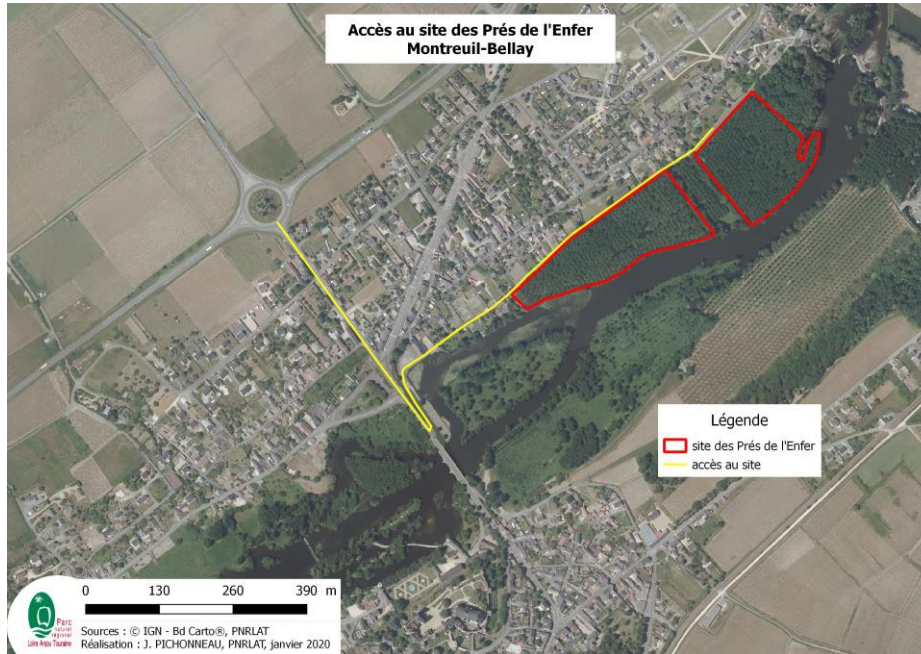


### 3) La situation des terres

Le site des Prés de l'Enfer est composé de plusieurs parcelles pour une surface totale de 5.8095 ha. Ces parcelles seront mises à disposition pour location dès le printemps 2023.

Les parcelles considérées sont : AT 175 à AT 178 et AS 273 à AS 277

NB : les parcelles étant situées le long du chemin du Moulin de la Salle, l'accès aux deux espaces se fera par cette route.



### 4) Les conditions d'exploitation

#### 4.1. *Conditions de mise à disposition à l'exploitant*

L'exploitation des parcelles sera encadrée par une convention de mise à disposition contenant des clauses environnementales, en contre partie du respect de ces clauses les parcelles seront mise à disposition à titre gracieux.

Les parcelles disposent chacune de clôtures barbelées 3 rangs en pieux d'acacia, d'une barrière de prairie en Galva, d'un puit et d'une pompe de prairie mise à disposition. Elles bénéficient et bénéficieront à terme de l'ombrage d'arbres isolés et de haies et d'une herbe riche, diversifiée et abondante typique des prairies humides.

#### 4.2 *Démarrage de la location*

Ces parcelles seront mises à disposition dès lors que l'ensemble des travaux auront été effectués soit printemps 2023.

**Une entrée anticipée est envisagée sur une des deux parcelles au printemps 2022.**

#### 4.3 Les clauses d'exploitation

Les parcelles proposées ont fait l'objet d'une restauration environnementale aussi afin de conserver leur patrimoine naturel leur exploitation devra répondre à certaines conditions tel que :

- Le pâturage devra être extensif afin de conserver toute la biodiversité présente (1,4UGB/ha/an)
- Les dates de pâturage seront validées avec la commune,
- Les parcelles seront inaccessibles en période hivernale,
- S'il y a fauche, la période de fauche devra être réalisée le plus tardivement possible (septembre),
- Le maintien en prairies des surfaces,
- L'interdiction d'apporter des fertilisants et des produits phytopharmaceutiques sur les parcelles,
- Le maintien des éléments bocagers (haies arbres et mares),

La convention de mise à disposition, qui sera signée entre les deux parties avant l'entrée dans les parcelles, précisera toutes ces engagements.

#### 5) Le choix du candidat

Le jury chargé d'analyser les candidatures sera composé de deux agents techniques (Montreuil-Bellay et PNR Loire Anjou Touraine) et de deux élus du comité environnement de Montreuil-Bellay.

Les critères de sélection tiendront compte notamment de

- la localisation de l'exploitation
- l'intégration au tissu socio-économique local
- et du mode d'exploitation des parcelles proposé par le candidat.

#### 6) Modalités de candidature

❖ **Pour candidater merci de retourner le fiche de candidature ci-jointe en mairie**

Les candidatures doivent être déposées avant **le 25 avril 2022 à 12h à la mairie de Montreuil-Bellay.**

Si vous souhaitez plus de renseignements (condition de l'appel à candidature, organisation de visites sur le terrain...), vous pouvez contacter :

Melle PELTIER Marie  
7 rue Jehanne d'Arc  
49730 MONTSOREAU  
02 41 53 66 00 ou 06 08 97 96 42  
[m.peltier@parc-loire-anjou-touraine.fr](mailto:m.peltier@parc-loire-anjou-touraine.fr)

- La commune de Montreuil-Bellay

M. TIREL, Responsable des espaces verts  
2, place de la mairie  
49260 MONTREUIL-BELLAY  
02 41 40 17 60 – 06 85 06 90 94  
[espacesverts@ville-montreuil-bellay.fr](mailto:espacesverts@ville-montreuil-bellay.fr)



**GESTION ET ENTRETIEN DE PRAIRIES HUMIDES DES PRES DE L'ENFER  
MONTREUIL-BELLAY**

**Présentation du candidat et de son exploitation (1/3)**

1. Nom et prénom :	
2. Contact téléphonique :	
3. Contact mail :	
4. Nom de l'exploitation et forme juridique :	
5. Adresse de l'exploitation :	

**Production de l'exploitation (2/3)**

1. Ateliers de production/activités présent(e)s sur l'exploitation :	
2. Label de qualité ou filière spécifique (BIO, Label rouge, plein air ...) :	
3. Débouchés et circuits de valorisation (usine de transformation/laiterie/abattoirs, transformation et/ou vente directe, AMAP, cantine scolaire ...) :	
4. Activités complémentaires (ferme pédagogique, productions secondaires - miel – bière, collaboration avec des écoles ou associations locales...) :	

### Objectif d'exploitation des Prés de l'Enfer (3/3)

<p>1. Quel type d'animaux souhaitez vous mettre sur les parcelles des Prés de l'enfer ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèce et race :</li> <li>- Age/catégorie (génisse, poulinière, reformé, loisirs ...)</li> </ul>	
<p>2. Combien d'animaux envisagez-vous de mettre sur le site des Prés de l'Enfer ?</p>	
<p>3. L'utilisation des Prés de l'Enfer répond-il à un besoin ou à un objectif socio et/ou économique de votre exploitation ou à une motivation spécifique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie alimentaire, augmentation des surfaces prairiales, apport en fourrage, proximité des animaux avec le siège de l'exploitation, intégration dans un projet de territoire, valorisation des pratiques d'élevage, maintien des paysages emblématiques ...</li> </ul>	